

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AUX PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (P.P.C.M.O.I.).

Le conseil municipal de Saint-Gédéon a adopté, le 5 octobre 2020, la résolution numéro 222-10-20 ayant pour objet et d'accepter une demande de P.P.C.M.O.I. déposée par M^{me} Audrey Paradis pour l'immeuble situé au 190, rue De Quen.

Le projet consiste principalement à établir sur l'immeuble une ferme urbaine modifiant ainsi l'usage exercé, alors que le règlement de zonage actuel prévoit que les usages permis dans la zone où est situé l'immeuble (zone 100Rbd) sont des usages résidentiels.

La résolution numéro 222-10-20 est susceptible d'approbation référendaire.

La résolution adoptée de même que toute la documentation relative au projet sont disponibles pour consultation à l'adresse web suivante : <http://www.st-gedeon.qc.ca/urbanisme>

L'assemblée publique de consultation normalement nécessaire dans le cadre de la L.A.U. est remplacée par une consultation écrite qui se tiendra du 28 janvier 2021 au 11 février 2021.

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette résolution peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'une des adresses : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca ou dg@ville.st-gedeon.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen Saint-Gédéon G0W 2P0.

Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 11 février 2021

Donné à Saint-Gédéon, ce 20 janvier 2021

Dany Dallaire
Directrice générale